



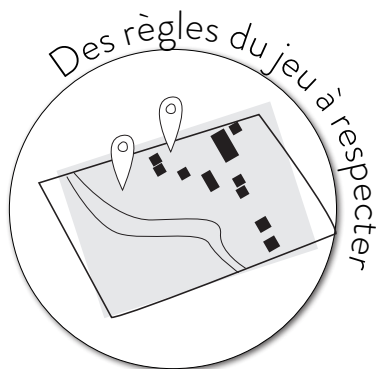
LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE CONSTRUIT SON PROJET

Le Mot du Président

QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS ?

Il définit le projet de territoire en objectifs et orientations. Il s'agit de la boîte à outils permettant de mettre en œuvre les grands principes de développement et d'aménagement du territoire.

Il comprend notamment un Document d'Aménagement Artisanal, commercial et Logistique (DAACL) qui fixe les conditions d'implantation des commerces, de la logistique associée et de l'artisanat commercial.



Le Pôle territorial travaille à l'écriture de son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont l'objectif majeur est de donner les moyens au territoire de se développer et d'offrir à la population une qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain.

Elaboré, réfléchi et concerté à l'échelle du bassin de vie, il fixe les objectifs de développer un territoire attractif au regard de son positionnement, de renforcer la revitalisation des centres villes et centres bourgs pour favoriser le bien vivre et le vivre ensemble, de préserver les ressources naturelles et les atouts patrimoniaux, mais aussi d'inscrire le territoire dans les transitions énergétiques et écologiques.

Dernière grande étape de la révision du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs permet de décliner la stratégie fixée dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique, permettant au Val de Garonne Guyenne Gascogne d'affirmer ses ambitions à l'horizon 2040.

Ce projet a été construit collectivement, à l'échelle de 107 communes et il est primordial de le partager avec le plus grand nombre, car nous sommes tous acteurs du territoire de demain !

Jacques Bilirrit



LES 4 AXES DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS



1

AXE 1 - DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE



2

AXE 2 - REVITALISER LES CENTRALITÉS POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ



3

AXE 3 - PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ATOUTS PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE



4

AXE 4 - FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE





**+0,5%/AN À
L'HORIZON 2045 SOIT
+ 9000 HABITANTS**



**+ 540 LOGEMENTS/AN À
L'HORIZON 10 ANS**



**640 HA MAXIMUM À
CONSOMMER DONT 50% À
VOCATION RÉSIDENTIELLE
ET 50% À VOCATION
ÉCONOMIQUE ET
D'ÉQUIPEMENTS**

Le DOO définit les règles du jeu en matière d'aménagement et de développement durable, sous forme de « prescriptions » et de « recommandations » permettant la mise en œuvre de ces objectifs, assurant ainsi les grands équilibres du territoire.

P LES PRESCRIPTIONS

Elles correspondent à des mesures dont la mise en œuvre est obligatoire afin d'atteindre les objectifs du SCoT. Les prescriptions s'imposent aux documents d'urbanisme de rang inférieur dans un rapport de compatibilité.

R1 LES RECOMMANDATIONS

Des recommandations pour accompagner les prescriptions, préciser certaines conditions de leur mise en œuvre, complétées par d'éventuelles mesures d'accompagnements et les outils proposés

Les recommandations et mesures d'accompagnement correspondent à des intentions générales, des grands principes, parfois illustrées de bonnes pratiques qui ne présentent pas de caractère obligatoire, mais qui sont souhaitées et proposées à titre incitatif.



AXE 1 - DÉVELOPPER UN TERRITOIRE ATTRACTIF, EN S'APPUYANT SUR UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Le renforcement des synergies et des coopérations avec les espaces extérieurs est un élément clé du développement territorial. Le territoire s'inscrit dans la stratégie régionale du «pacte territorial» pour lequel le développement régional se rééquilibre très fortement vers les territoires ruraux. Les modes de vie se recomposent autour des valeurs de proximité, de ralentissement et de mobilité.

ORIENTATION A : Renforcer les coopérations avec les métropoles régionales

Objectif 1 : Asseoir le positionnement du territoire

ORIENTATION B : Organiser l'accueil des activités économiques dans un souci de sobriété foncière et d'innovation

Objectif 1 : Optimiser le foncier économique existant

Objectif 2 : Intégrer une qualité environnementale, paysagère et énergétique des parcs d'activités économiques

ORIENTATION c : Accompagner l'offre de formation et de l'enseignement supérieur

ORIENTATION D: Faciliter les déplacements interurbains

Objectif 1 : Créer les conditions de développement des pôles multimodaux de Marmande et Tonneins

Objectif 2 : Développer les modes alternatifs à la voiture pour les liaisons inter-urbaines

Objectif 3 : Améliorer et renforcer les infrastructures de transports structurantes existantes sur le territoire

ORIENTATION E : S'appuyer sur la situation stratégique pour développer certains équipements



AXE 2 - REVITALISER LES CENTRALITÉS POUR DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ



Le développement du territoire s'inscrit dans une trajectoire de sobriété foncière d'ici 2050. Il s'appuie également sur une organisation territoriale consolidée qui renforce les centralités en diversifiant les logements pour répondre à l'ensemble du parcours résidentiel.

ORIENTATION A : Assurer un développement équilibré au sein d'une organisation territoriale

Objectif 1 : Accueillir la population en fonction du niveau d'armature

Objectif 2 : Accompagner et organiser le développement démographique du territoire et la production de logements qualitatifs

ORIENTATION B : Recentrer l'urbanisation sur les centralités (centre-ville, centre-bourg et centre-village) et favoriser leur revitalisation

Objectif 1 : Requalifier les centres-bourgs

Objectif 2 : Conforter la mixité des fonctions dans les centralités

Objectif 3 : Développer des mobilités décarbonées

ORIENTATION C : Développer une politique d'habitat en adéquation avec les besoins

Objectif 1 : Répondre aux besoins de tous les habitants

Objectif 2 : Améliorer le parc de logement existant

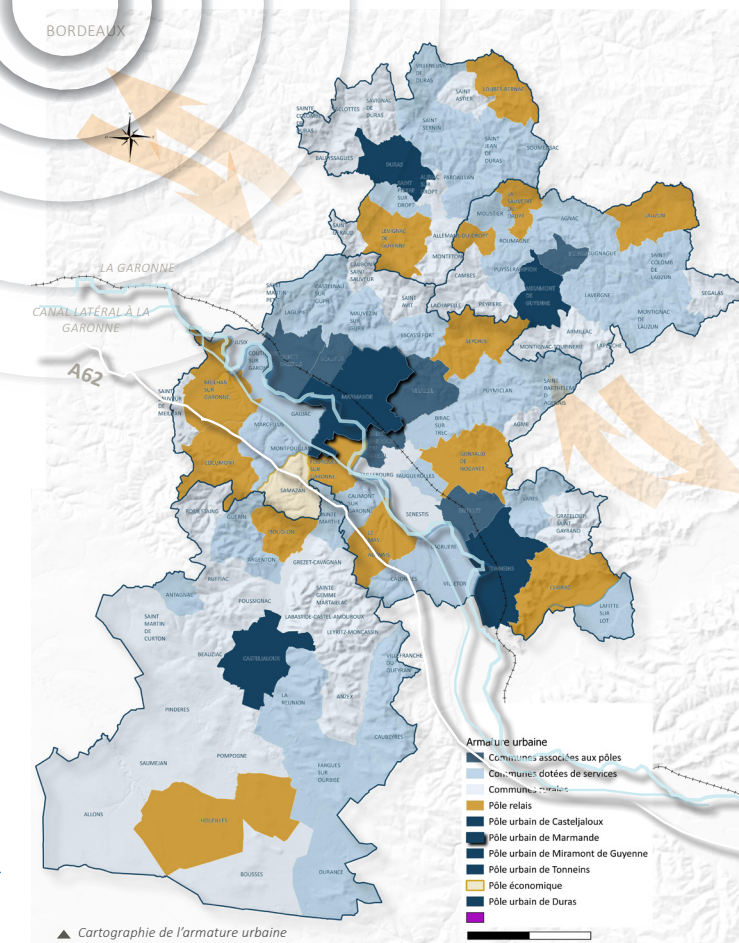
ORIENTATION D : Permettre un développement équilibré et raisonné du commerce sur le territoire

Objectif 1 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

Objectif 2 : Optimiser la gestion du foncier sur les zones d'activités à vocation commerciale

Objectif 3 : Développer une offre commerciale adaptée au territoire et pour tous

Objectif 4 : Anticiper les nouvelles pratiques commerciales



AXE 3 - PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ATOUTS PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE

Le territoire du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne est doté de sites reconnus et protégés pour la qualité de leur patrimoine naturel, en lien fort avec le réseau hydrographique qui le structure. Ces différentes protections vont d'une reconnaissance locale à une prise en compte à l'échelle nationale. Le SCoT préserve les ressources naturelles et les atouts patrimoniaux de l'ensemble des communes.

ORIENTATION A : Concilier urbanisation et composantes naturelles et patrimoniales dans les espaces urbains, ruraux, publics et privés

Objectif 1 : Transformer la ville existante pour créer des synergies positives entre nature, cadre de vie et vie urbaine

ORIENTATION B : Préserver les ressources naturelles et vivantes en intégrant leur préservation dans l'aménagement de l'espace

Objectif 1 : Considérer la biodiversité comme un patrimoine et une ressource indispensable à l'avenir du territoire

Objectif 2 : Renforcer et reconstruire les continuités écologiques et les services écosystémiques

ORIENTATION C : Protéger durablement les ressources

Objectif 1 : Préserver les ressources en eau stratégiques

Objectif 2 : Favoriser la gestion quantitative des ressources

Objectif 3 : Améliorer les performances de l'assainissement

Objectif 4 : Gérer les eaux pluviales

Objectif 5 : Favoriser une gestion durable des déchets

ORIENTATION D : Affirmer une véritable politique touristique et culturelle au service du territoire

Objectif 1 : Mettre en place une stratégie globale et coordonnée de développement de l'offre touristique

Objectif 2 : Préserver le patrimoine rural et patrimonial



Pôle territorial
Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne



AXE 4 - FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le territoire prend conscience des défis environnementaux et des risques climatiques auxquels il fait face. Aujourd'hui, il est nécessaire de repenser la manière de vivre sur le territoire. La transition énergétique et écologique est un pilier transversal et une ambition forte du territoire. Le SCoT s'inscrit dans cet objectif de devenir un territoire d'excellence de la transition écologique et énergétique.

ORIENTATION A : Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité

Objectif 1 : Protéger le foncier agricole

Objectif 2 : Permettre la diversification de l'activité agricole

Objectif 3 : Ancrer les espaces agricoles dans leur environnement naturel pour trouver des dynamiques vertueuses et durables

Objectif 4 : Préserver la capacité de production des carrières pour l'avenir

ORIENTATION B : Penser le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique

Objectif 1 : Intégrer les énergies renouvelables dans un souci de préservation des paysages, de l'activité agricole et de la biodiversité

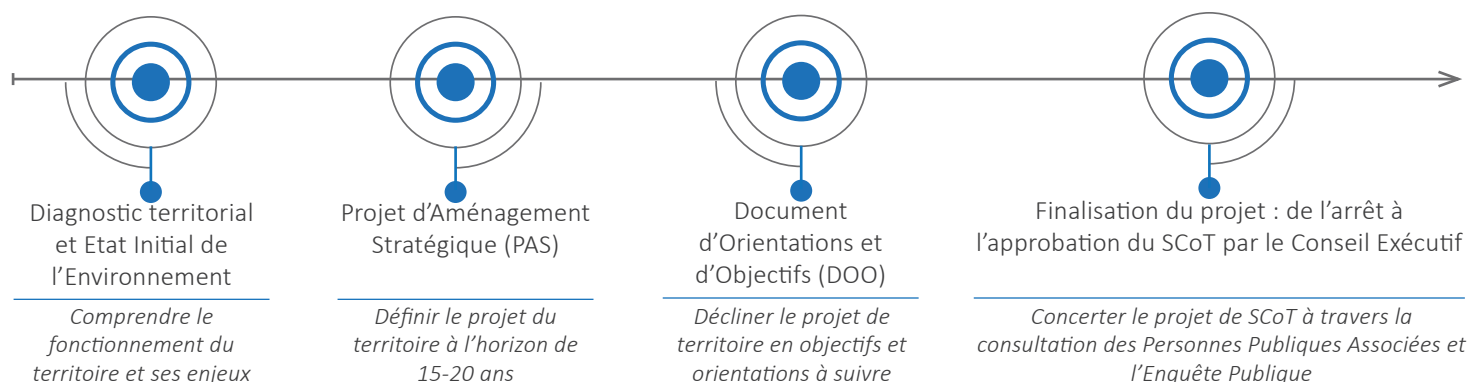
ORIENTATION C : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES

Objectif 1 : Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

Objectif 2 : Prendre en compte tous les risques



LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT



DES RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'INFORMER ET DISCUTER

Le **20 juin 2025** au **Centre de Formation Professionnel de Marmande** à **18h00**.

Le **24 juin 2025** au **Siège de la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne** (Grezet Cavagnan) à **18h00**.

Le **30 juin 2025** à la **Monteton** à **18h00**.



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE, COMMENT PARTICIPER ?

En envoyant un courrier
A Mr. le Président du Pôle Territorial Val de Garonne
Guyenne Gascogne
Place du marché
47 200 Marmande

Les registres de concertation
Des registres destinés à recueillir vos avis aux sièges des intercommunalités et du Pôle Territorial

En envoyant un mail
A l'adresse :
poleterritorialv3g@valdegaronne.fr

www.valdegaronne.fr
Site internet dédié au Pôle Territorial



Pôle territorial
Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne